

**Certificat d'examen de type
n° F-06-C-1589 du 4 décembre 2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G030252-D5
Révision 1 du 7 juin 2007

**Mesureurs turbines ALMA
types ADRIANE DN 50-40, ADRIANE DN 50-50, ADRIANE DN 100-80,
ADRIANE DN 80-80, ADRIANE DN 100-150 et ADRIANE DN 50-30 GPL**

Le présent certificat correspondant à une demande d'examen de type d'effet national introduite antérieurement au 30 octobre 2006 est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instrument de mesure : ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau et de la Recommandation internationale R 117 de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale relative aux ensembles de mesurage des liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

ALMA, 47 rue de Paris, 94470 Boissy Saint Léger.

Usine : Bât. B4 - La bastide blanche - 13814 VITROLLES Cedex.

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et complète les décisions et les certificats d'examen de type :

- n° 99.00.432.003.1 du 29 octobre 1999 complétée par la décision n° 01.00.430.001.1 du 10 septembre 2001 relative au mesureur turbine ALMA type ADRIANE DN 50-40 et par le certificat n° F-04-C-302 du 24 mai 2004 relatif au mesureur turbine ALMA type ADRIANE DN 50-50 ,
- n° 99.00.432.005.1 du 28 décembre 1999 complétée par :
 - Ø la décision n° 01.00.430.001.1 du 10 septembre 2001 relatives aux mesureurs turbines ALMA types ADRIANE DN 100-80 et ADRIANE DN 80-80,
 - Ø la décision n° 00.00.432.001.1 du 31 août 2000 relatives aux mesureurs turbines ALMA types ADRIANE DN 100-150,
- n° 99.00.431.001.1 du 8 janvier 1999 relative au mesureur turbine ALMA type DN 50-30 GPL complétée par la décision et certificats d'examen de type n° 99.00.431.002.1 du 7 décembre 1999, n° 01.00.430.001.1 du 10 septembre 2001, n° F-03-C-240 du juillet 2003 et n° F-04-C-279 du 28 avril 2004.

CARACTERISTIQUES :

Les mesureurs turbines ALMA types ADRIANE DN 50-40, ADRIANE DN 50-50, ADRIANE DN 100-80, ADRIANE DN 80-80, ADRIANE DN 100-150 et ADRIANE DN 50-30 GPL faisant l'objet du présent certificat d'examen de type diffèrent des décisions et certificats précités par :

- le changement de la dénomination sociale du fabricant,
- la modification de l'hélice du mesureur pour ce qui concerne :
 - Ø le nombre d'aimants pouvant varier de un à cinq par pale,
 - Ø la position des aimants sur les pales.

Les mesureurs turbines ALMA types ADRIANE DN 100-80, ADRIANE DN 80-80, ADRIANE DN 100-150 et ADRIANE DN50-50 faisant l'objet du présent certificat d'examen de type diffèrent des décisions et certificats précités par l'ajout à la liste des liquides mesurés des produits suivants :

- « urée en phase aqueuse à une concentration de 32,5 % »,
- éthanol.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation, les dispositions particulières ainsi que les conditions particulières de vérification sont inchangées à celles décrites dans les décisions d'approbation de modèles et les certificats d'examen de types précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur les mesureurs turbines ALMA types ADRIANE DN-50-30, ADRIANE DN 50-40, ADRIANE DN 50-50, ADRIANE DN 80-80, ADRIANE DN 100-80 et ADRIANE DN 100-150 concernés par le présent certificat sont inchangées à l'exception du numéro et de la date de l'examen de type qui sont remplacés par ceux figurant dans le titre du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/G030252-D5 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 29 octobre 2016.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Le 4 décembre 2006